

REGLEMENT TRAIL DE LA BRIONNE

DATE ET HORAIRE : LE TRAIL DE LA BRIONNE se déroulera le 16/11/2025 à 8H30 pour le 18 KMS ET 10H pour le 11 KMS.

RANDONNEE A 10H 15

INSCRIPTION sur le site de courir 36, limité à 500 coureurs possibilité inscription sur place.

Le prix est de 8 euros pour le 11 KMS et 15 pour le 18 KMS.

PARTICIPATION

Course adulte et randonnée ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, pour les mineures une autorisation parentale écrite doit être jointe à l'inscription.

Seul les licences FFA ou PASS running sont accepté, pour les non licenciés un certificat médical de moins d'un an sera demandé.

PARCOURS : 2 parcours au programme d'une distance de 11 avec 250m de dénivelé et 18 kms avec 580m de dénivelés essentiellement dans des bois. Les deux parcours ont été réalisé par des coureurs les distances sont exactes et les parcours ne sont qualificatifs pour d'autre courses.

DEPART le départ et l'arrivé se feront sur le site du motocross de la brionne.

TEMPS LIMITE le temps limite sera de 2h sur le 11 kms et 4h sur le 18.

SIGNALISATION fléchage spécifique sur éléments naturels, ouverture et fermeture par des coureurs.

CHARTRE les organisateurs et chaque coureur s'engage à respecter les lieux

CLASSEMENT par catégorie et scratch

ASSURANCES le club du LAC est support du trail est donc affilié FFA.

Annulation du fait de l'engagé·e - Pour raison médicale : remboursement sur présentation d'un Certificat Médical de contre-indication à la pratique de la course à pied ; des frais de gestion seront conservés (Cf. montant plus loin). ATTENTION : la demande de remboursement doit nous être faite par mai.

→ **Annulation du fait de l'organisateur** En cas de force majeure, notamment intempéries incompatibles avec l'organisation de la compétition ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public) et en cas d'annulation de l'épreuve par les services préfectoraux, un report automatique de l'inscription vers l'édition 2026 sera proposé à chaque engagé·e. En cas de refus de report de la part de l'engagé·e un remboursement (hors frais d'inscription) sera effectué dans un délai de 3 mois, des frais de gestion seront conservés par l'organisateur.